

Edition du "REVEIL DU NORD"

176 bis, rue de Paris, LILLE

Bureaux à PARIS : 43, boulevard Haussmann 97

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

ROUBAIX : 154

45, Rue de la Gare, 55

TOURCOING : 143

2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

# SOUVENIRS SUR L'ABBÉ LEMIRE

**A**VEC l'abbé Lemire, député-maire d'Hazebrouck, dont le « Réveil » a annoncé le décès, hier, disparait un des figures politiques, à la fois les plus curieuses et les plus marquantes de notre région du Nord. Figure curieuse... Est-il un homme politique qui ait eu une vie mieux remplie et plus tumultueuse que cet ecclésiastique, qui professeur au Collège Saint François d'Assise, d'Hazebrouck, entra dans la carrière... en clamant la liberté de conscience et qui lutta pour la liberté ?



(Photo Wide World)

La dernière photographie de M. l'abbé Lemire

Issu d'une famille de petits cultivateurs de Vieux-Berguin, l'abbé Lemire entra dans l'armée politique dès 1893, en se portant à la députation dans la 1<sup>re</sup> Circonscription d'Hazebrouck, contre un royaliste notoire, le général de Frescheville, député sortant.

Par son hardiesse, par son allant, le prêtre démocrate, aimé de la majorité, combattu par les autres, emporta la victoire de haute lutte, en faisant triompher la République contre la monarchie.

L'élection fut scandaleuse. L'archevêché intervint... L'abbé Lemire n'en resta pas moins le « curé citoyen », l'élu du « Petit Peuple ».

Les législatives se succédèrent, l'abbé Lemire garda son siège à la Chambre.

Son attachement à la République allait encore se manifester plus fermement à la suite de la fameuse encyclique du pape Léon XIII. Il n'hésita pas alors à clamer la liberté pour les catholiques d'être républicains.

Les catholiques que se représente, disait-il, veulent pouvoir se dire républicains, tout en étant à la messe ».

En février 1912 se place l'épisode marquant de la vie politique et religieuse de l'abbé Lemire. La « Semaine religieuse » du diocèse de Cambrai publiait un avis de l'archevêché disant : « M. l'abbé Lemire a été élu député le 9 juillet dernier par la voie hiérarchique, que Mgr l'archevêque coadjuteur, usant des pouvoirs qui lui donnent les lois de l'église sur les prêtres du diocèse qui briguent les fonctions publiques, lui interdisait à l'avenir toute candidature électorale de quelque nature que soit, et cela en vue du bien spirituel des âmes à lui confiées... »

On devine quelle émotion s'empara des amis du député prêtre à la lecture de ce document. L'abbé Lemire engagea alors une lutte pénible pour ce qui estimait être son devoir et l'appel de sa conscience. En mai 1912, il était quand même candidat aux élections municipales d'Hazebrouck. Battu par son adversaire M. Degroot, soutenu par l'archevêché, l'abbé Lemire en appela au Conseil de Préfecture. Battu devant cette juridiction, il en appela au Conseil d'Etat.

Les sanctions ecclésiastiques suivirent. L'abbé Lemire était rayé de la liste des chanoines honoraires de l'église de Bourges. Peu après on le présentait comme prêtre interdit.

A Arneké, en Flandre, un dimanche, le député prêtre voulut célébrer sa messe dans la petite chapelle de Saint-Gowaert, qu'il affectionnait et qui était pour les populations catholiques du Pays flamand, un lieu vénéré de pèlerinage. Il ne trouva ni chaire, ni surplis. Le desservant, son vicaire, n'ayant pas de plus de 80 ans, s'était retiré. L'enfant de chœur avait lui, de même disparu.

Voulant malgré tout assister à une messe puisqu'il ne pouvait plus en célébrer, l'abbé Lemire avait vu le chœur rempli de chanoines se vider à son apparition.

Alors il était tombé à genoux devant l'autel et il avait pleuré !

Le temps qui efface tout, effaca aussi ces mauvais souvenirs. A la période de luttes ardues pour la liberté des consciences, succéda celle de l'apaisement.

L'abbé Lemire se consacra tout entier à l'œuvre pour laquelle il lutta depuis son avènement au Parlement, à celle des Habitations ouvrières, à celle du Jardin ouvrier à la « Ligue du Coin de terre et du Foyer », qui avait fondé.

Jusqu'à sa mort, en dépit des vicissitudes de la politique, il resta le fervent apôtre de cette action généreuse, productrice de bien-être pour les humbles.

M. l'abbé Lemire, qui était maire d'Hazebrouck depuis 1914, fut constamment réélu depuis 1923 au Parlement.

Vers la fin de ses jours, cruellement ébranlé dans sa santé, il avait perdu cette flamme combattive des années de lutte. Il désirait la paix et attachait à rester maître d'Hazebrouck plus de prix qu'à toute autre chose. Il est mort, entouré d'une considération unanime, réconcilié avec la hiérarchie de l'église et emportant la reconnaissance des petites gens à qui il a voulu tant de bien.

**EN DEUXIEME PAGE.** — Les derniers moments du député-maire d'Hazebrouck dont les obsèques auront lieu mardi ; Les témoignages de sympathie ; L'éloge funèbre de l'abbé Lemire à la Chambre, etc.

## La Chambre a abordé l'examen du projet sur les Assurances sociales

De nombreux orateurs dont M. Lebas, sont intervenus en faveur du vote définitif de cette loi

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

M. Fernand Bouisson a ouvert la séance de l'après-midi en prononçant l'éloge funèbre de l'abbé Lemire, éloges dont nous parlons d'autre part. Le président de la Chambre a évoqué en termes émouvants la belle figure du député du Nord, et bien que l'Assemblée agitée par l'émotion réelle qui perçait dans la diction de M. Fernand Bouisson, s'est associée tout entière dans un grand élan de sympathie à l'hommage rendu et à soutenir par une longue ovation la péroration du discours.

On a repris ensuite, sous la présidence de M. Bouillon-Lafont, le projet sur les Assurances sociales qui avait fait l'objet au cours de la séance de la matinée d'un très remarquable discours prononcé par M. Lebas.

L'atmosphère garda la sérénité d'une séance de conférence. D'ailleurs tous les orateurs étaient d'accord pour reconnaître que si la loi portée en elle-même contenait des défauts, il importait toutefois de la voter avant la séparation des Chambres, afin que le principe devint loi.

Par la suite, en attendant son application, on ne saurait avoir lieu à plusieurs mois, il serait facile de l'améliorer et la rendre pratique. De belles improvisations furent prononcées par le rapporteur, M. Grinda, de la Commission des Assurances et de Prévoyances sociales, M. Landry, de la Commission des Finances, et M. Jourdain, de la Commission Agricole.

La suite de la discussion fut alors renvoyée. Divers incidents suivirent, dont la Chambre ne s'occupa pas davantage. Elle ne put s'occuper que de la question de la réforme de la Chambre des députés, à une question posée par M. Jourdain, de la Commission Agricole.

Elle s'occupa, enfin, avec un égal attachement des propositions de loi tendant à la réforme de la Chambre des députés et à la réforme de la Chambre des députés.

M. Lebas, député du Nord, exposa les raisons pour lesquelles le Parti Socialiste voterait le projet, malgré ses lacunes et ses imperfections, tel qu'il revint du Sénat, afin qu'il soit promulgué le plus tôt possible au « Journal Officiel ». Le Groupe Socialiste non seulement ne déposera pas d'amendement, mais renouvellera tous les amendements qu'il vient de déposer.

Le discours de M. Lebas député du Nord

L'ordre du jour de la séance d'hier matin, à la Chambre, appelait la discussion du projet de loi sur les Assurances Sociales.

M. Lebas, député du Nord, exposa les raisons pour lesquelles le Parti Socialiste voterait le projet, malgré ses lacunes et ses imperfections, tel qu'il revint du Sénat, afin qu'il soit promulgué le plus tôt possible au « Journal Officiel ».

« Il s'agit de créer, en vertu d'un régime de protection efficace des ouvriers des mines et des carrières, une véritable famille sociale de secours mutuels, mais qui groupent près de six millions d'adhérents, ne suffisent pas à protéger les travailleurs ».

« Les motifs de la loi sont : assurer à tous les travailleurs une retraite qui ne sera plus une amorce et qui écartera la misère ; pour la maladie, une aide immédiate et suffisante à leur famille ».

« Sur quelles ressources seront-elles payées ? Un fonds sera créé qui sera alimenté en partie par un prélèvement de 5 % sur les cotisations ; 3 % par les patrons, 5 % par les ouvriers ».

**Les patrons et les ouvriers**

On a objecté, poursuit le député du Nord, que le patronat allait de ce fait subir une charge excessive.

Dans les pays voisins, nos concurrents, le pourcentage imposé au patronat est supérieur. Notre patronat ne sera donc pas handicappé.

Dans les milieux ouvriers on s'éleva parfois contre tout prélèvement sur les salaires.

L'objection vaut-elle ? Lorsque l'ouvrier est malade aujourd'hui il est obligé, s'il n'est pas reconnu indigent, d'être remis chez le pharmacien ? Sur quel prélèvement cette dépense sinon sur son salaire ? La réforme se déchargera immédiatement de tous frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, et en fait, les sommes versées en une année par les ouvriers leur seront retournées dans la même année (applaudissements).

**Pour l'avenir...**

Puis M. Lebas indique quels progrès devront être réalisés dans l'avenir. L'indemnité journalière, égale au demi salaire n'est accordée qu'à partir du huitième jour de maladie et il y a un quatrième comme l'avait décidé la Chambre.

Le taux de la participation des Assurances aux frais médicaux et pharmaceutiques ne devait pas avec le texte de la Chambre, être supérieur au tiers de l'indemnité journalière. Le Sénat a supprimé cette limite. Cette suppression va créer de graves dangers. Il faudra certainement revenir sur ce point. Applaudissements à gauche et à droite.

Sur la définition du salaire moyen, sur l'attribution des soins médicaux et pharmaceutiques aux retraités, y aura-t-il des modifications à apporter au texte du Sénat ? En terminant, l'orateur espère qu'il se trouvera bientôt un Gouvernement assez audacieux pour verser à la caisse la totalité des économies que l'Etat va faire sur ses dépenses d'assistance.

**Des critiques...**

Après une déclaration de M. PEYROTÉS, pour l'Alsace, M. THOMYRE étudie la répercussion du projet et indique qu'il va augmenter les impôts indirects, le coût de la vie, le prix de revient. Il déplore la hâte qui précède l'adoption d'un projet qui a fallu 29 ans à l'Allemagne pour mettre sur pied. On aurait pu procéder par étapes. Assurer, tous les risques d'un seul coup, c'est une entreprise tellement colossale qu'elle risque de bouleverser toute l'économie nationale.

**(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)**

**Le pain sera vendu 2 fr. 05 dans le Nord à partir de mardi**

La Commission consultative des farines s'est réunie jeudi matin, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Leroy. M. Liart représentait le Syndicat de la boulangerie.

### Le Jouet dernier cri

C'est le cheval de bois, à bascule et à roulettes, qui bien monté, vance très facilement, mais sûrement.

### Des douaniers tuèrent 2 ouvriers et blessèrent une femme

Des ouvriers, rentrant de leur travail et venant de Gibraltar s'étaient plaints à maintes reprises de la façon avec laquelle les douaniers fouillaient leurs vêtements, les obligeant à attendre plusieurs heures, devant le poste douanier. A la suite des réclamations des ouvriers, qui habitent pour la plupart La Linea et qui ne sont nullement suspects de contrabande, ils furent surpris de se voir contraints par les douaniers à se former en rangs et à faire la queue comme auparavant. Ils protestèrent et une pierre lancée du groupe des ouvriers, tomba près des douaniers, qui, aussitôt, tirant les uns sur le groupe, tuèrent deux hommes et blessèrent gravement une femme. A l'arrivée sur les lieux d'un peloton de la Garde Civile, le calme fut rétabli.

### L'aviateur Hinchcliffe vent tenter la traversée de l'Atlantique

Le « Daily Express » annonce que deux personnes ont l'intention d'effectuer un raid aérien dans la préparation a été entourée du plus grand secret. Se sont l'honorable Elsie Mackay, troisième fille de lord Inchcape et le capitaine R. H. Hinchcliffe, qui veulent partir nécessairement de l'aéroport de Grenwell, dans le Lincolnshire pour traverser l'Atlantique de l'Est à l'Ouest.

### La Société des Etablissements Arbel devra payer 2.354.299 fr. 86 de droits d'octroi à la ville de Douai

Le juge de paix Valin, dans la salle de Justice de Paix du Canton Douai-Sud.

### La grave affaire d'avortement de Vimy

La Cour d'Appel de Douai a confirmé le jugement rendu par le Tribunal d'Arras.

### L'extradition de lord Terrington

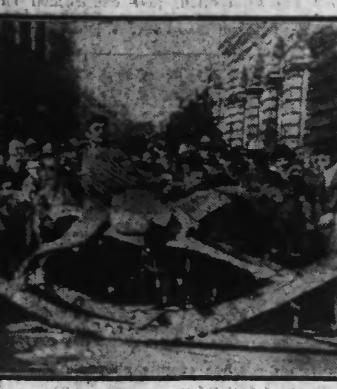
Il reste à attendre la décision du Gouvernement français.

### 4 victimes d'un éboulement dans une sablière

On mande de Méknes : Un éboulement s'est produit dans une sablière. Bouleversant, trois indigènes et un Européen, marié et père de quatre enfants, ont été tués.



Co-singulier iceberg, perçé d'une pointe naturelle, a été photographié sur la côte du Labrador. Sous les rayons du soleil, sa couleur change d'heure en heure, il est tantôt blanc, tantôt vert, rose ou violet.



### Les étudiants provoquent de graves désordres en Egypte

On mande du Caire : Les étudiants des écoles industrielles qui, en raison de la tension politique, ont décidé de suspendre leurs études, se sont réunis, hier matin, et se sont rendus au siège principal du Waad d'où ils ont jeté des pierres sur le police. Une échauffourée a éclaté et les policiers, casqués, porteurs de boucliers et armés de bâtons, ont dispersés les étudiants, dont le nombre était d'environ quinze cents.

### Le Conseil de la S. D. N. s'est occupé de l'affaire des optants hongrois

Le Conseil de la S. D. N. a retrouvé devant lui, hier, la Hongrie dans l'affaire des optants hongrois. Le rapporteur, Sir Austen Chamberlain, a fait un bref historique de la question puis on a procédé à l'interrogatoire des parties. M. Titulesco, pour la Roumanie et le comte Apponyi, pour la Hongrie.

### Des complices ?

Bien qu'il soit absolument invraisemblable d'admettre que la jeune fille, qui vit chez elle au milieu d'une très nombreuse famille, ait pu accomplir son acte à l'insu de tout le monde et que si tant était, comme elle le prétend, morte à sa naissance, il lui eût été beaucoup plus simple d'en faire la déclaration.

### La mort d'un jeune savant lillois au Togo

M. René Dhé, victime d'un accident d'auto a été tué le 2 Mars.

### MONTAGNE FLOTTANTE

On mande de Sydney (Nouvelle Ecosse) : Joe Paul, le dernier indien Niemaq, par sang de la province est mort à l'âge de 112 ans. Il pouvait raconter des épisodes des guerres entre les colonies l'anglais et les peaux rouges dans les premières périodes de l'histoire du Canada.

### Le voile s'est levé sur la grave affaire de Saint-Pol-sur-Ternoise

C'est une mère âgée de 20 ans qui noya son nouveau-né. Elle a été arrêtée et a passé des aveux.

### Les recherches

Après la découverte du cadavre, les gendarmes ont dirigé leurs recherches d'abord dans les environs, dans les passages, soit fréquemment en notre ville, ces tribus n'ont rien trouvé, au cours de leurs pérorations, des traces peu désirables de leur passage ; mais aucun indice ne permit de persécuter dans cette voie.

### Aveux d'une jeune fille

Pendant tout l'interrogatoire, qui dura plusieurs heures, Germaine Baget n'ayant jamais été sur le point d'être arrêtée. Cependant, l'examen du linge qu'elle portait sur elle offrait un rapprochement indéniable avec celui qui enveloppait le cadavre du nouveau-né, lors de sa découverte.

### Des complices ?

Bien qu'il soit absolument invraisemblable d'admettre que la jeune fille, qui vit chez elle au milieu d'une très nombreuse famille, ait pu accomplir son acte à l'insu de tout le monde et que si tant était, comme elle le prétend, morte à sa naissance, il lui eût été beaucoup plus simple d'en faire la déclaration.

### La mort d'un jeune savant lillois au Togo

M. René Dhé, victime d'un accident d'auto a été tué le 2 Mars.

### MONTAGNE FLOTTANTE

On mande de Sydney (Nouvelle Ecosse) : Joe Paul, le dernier indien Niemaq, par sang de la province est mort à l'âge de 112 ans. Il pouvait raconter des épisodes des guerres entre les colonies l'anglais et les peaux rouges dans les premières périodes de l'histoire du Canada.

### Des maisons à bon marché

Malgré la simplicité de leurs lignes, ces maisons à faible loyer ne laissent en rien à désirer au point de vue du confort. Mais... elles sont en Amérique.

### Bouquillon est arrivé à Auchel où il boxera dimanche prochain

Le nègre Battling Mathar sera l'adversaire du champion de France

### Le Club Pugilistique Auchellois, la Société qui avait formé Bouquillon à la boxe, en l'honneur de la visite que lui rendait son ancien élève, aujourd'hui paré du titre glorieux, avait organisé un magnifique gala de boxe au profit de l'Œuvre des mutilés de la Guerre et Bouquillon, s'associant à cette bonne œuvre, avait promis sa participation active à la réunion.

### Les assassins présumés de l'encaisseur Desprès comparassent devant les Jurés de la Seine

Le dénommé Desprès, d'une banque de Nogent-sur-Marne, disparut. On perdit sa trace, vers 14 heures, chez les époux Nourric, rue de la Fosse-Moroux, au Perraux, où il devait encaisser une traite de 250 francs. Marcel Nourric, sa femme, née Blanche Durand, et son beau-frère, Alfred Duquenne, carrier, pressés de questions, se contredirent.

### La mort d'un jeune savant lillois au Togo

M. René Dhé, victime d'un accident d'auto a été tué le 2 Mars.

### MONTAGNE FLOTTANTE

On mande de Sydney (Nouvelle Ecosse) : Joe Paul, le dernier indien Niemaq, par sang de la province est mort à l'âge de 112 ans. Il pouvait raconter des épisodes des guerres entre les colonies l'anglais et les peaux rouges dans les premières périodes de l'histoire du Canada.

### Le pain sera vendu 2 fr. 05 dans le Nord à partir de mardi

La Commission consultative des farines s'est réunie jeudi matin, à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Leroy. M. Liart représentait le Syndicat de la boulangerie.

**MORT A 112 ANS**  
On mande de Sydney (Nouvelle Ecosse) : Joe Paul, le dernier indien Niemaq, par sang de la province est mort à l'âge de 112 ans. Il pouvait raconter des épisodes des guerres entre les colonies l'anglais et les peaux rouges dans les premières périodes de l'histoire du Canada.